

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00263

Numéro SIREN : 819 505 116

Nom ou dénomination : A.A.S. 74

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2018 sous le numéro de dépôt 137

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS
10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX
Tel : 04.50.72.13.20

RECEPISSE DE DEPOT

A.A.S. 74
250 rue de la Fiogere
74500 Publier

V/REF :
N/REF : 2016 B 263 / 2018-B-137

Le greffier du tribunal de commerce de Thonon-les-Bains certifie qu'il a reçu le 18/01/2018,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2016.

Concernant la société

A.A.S. 74
Société par actions simplifiée
250 rue de la Fiogere
74500 Publier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-137 le 21/01/2018
R.C.S. THONON 819 505 116 (2016 B 263)

Fait à THONON-LES-BAINS le 21/01/2018,
L'un des Greffiers Associés



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du 30/06/2017

L'an Deux Mille Dix Sept,

Le trente juin,

A Publier

Le Président associé unique, M. AKROUR AKIM, de la société susnommée au capital de 1 000 euros, a pris la décision ordinaire suivante :

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Approbation s'il y a lieu des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 .
- Rémunération de la gérance .
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat de - 494 € qui sera affecté ainsi :

Résultat de l'exercice	- 494 €
Réserve légale	0 €
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à - 494 €.	- 494 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 506 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que la prime de M. AKROUR AKIM pour l'exercice clos le 31/12/2016 est de 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Le Président de la Séance
AKROUR AKIM

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping strokes that form a unique, somewhat abstract representation of the name Akrou Akim.

SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30/06/2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31/12/2016, l'activité de la Société a été la suivante :

Elle est décrite dans le bilan en annexe.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2017 sont les suivants :

La maîtrise des charges de structures.
Rémunération pour le Président

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 000 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 820 €
Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 33 310 €.

Le bénéfice d'exploitation ressort pour l'exercice à - 476 €

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de - 18 € des produits et frais financiers, il s'établit à - 494 €.

Le résultat exceptionnel est de 0 €

Le résultat net après impôts est de - 494 €

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de - 494 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice	- 494 €
------------------------	---------

Réserve légale	0 €
----------------	-----

Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à - 494 €.	- 494 €
--	---------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 506 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

- Rémunération du Président

Une prime est prévue pour le Président pour l'exercice 2016.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

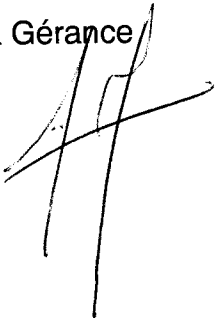


SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30/06/2017

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Gérance



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 30/06/2017
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31/12/2016

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de - 494 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	- 494 €
------------------------	---------

Réserve légale	0 €
----------------	-----

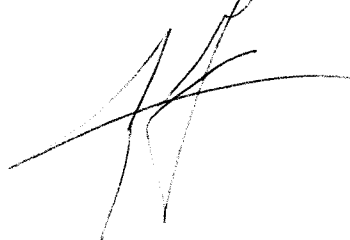
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à - 494 €.	- 494 €
--	---------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 506 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise A.A.S. 74

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 250 RUE DE LA FIOGERE 74500 PUBLIER

SIREN

8 1 9 5 0 5 1 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 0

Durée de l'exercice précédent*

0

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 6

ACTIF

Brut

Amortissements-Provisions

Net

ACTIF IMMOBILISÉ			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	991	052
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	15 315	070
		Autres* (3)	072	1 724	074
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	9 632	086
		Charges constatées d'avance*	092	094	
	Total II		096	27 662	098
	Total général (I + II)		110	27 662	112

PASSIF

Exercice N NET

CAPITAUX PROPRES					1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		(494)
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142		506
	Provisions pour risques et charges			154		
	Total II			156		4
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		10 414
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	6 329	172	16 739
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176		27 156
	Total général (I + II + III)			180		27 662
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A. A. S. 74**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	215		214	
	Services*	217		218	32 834
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	32 834
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	14 094
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(991)
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	11 387
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244
Rémunérations du personnel*				250	6 000
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 820
Dotations aux amortissements*				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	33 310

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	18
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310		(494)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314

494

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	
	Dont divers			Investissements outre-mer	344	350
	ZFA (44 quaterdecies)	345				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
	Bénéfices col.1		352		354	494
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col.1	370	372	494
			Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A. A. S. 74

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).									
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	494
Total des déficits restant à reporter	870	494

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

Monsieur le Greffier
du Tribunal de commerce
10 rue l'Hotel Dieu
74200 THONON LES BAINS

Publier, le 30/06/2017

RCS : **819 505 116**
Objet : Dépôt de Comptes Annuels

DÉPOSÉ LE

08 JAN. 2018

GREFFE du Tribunal de Commerce
de THONON LES BAINS

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants en double exemplaire, à savoir :

- Les Comptes annuels de la société (bilan et compte de résultat) pour l'exercice clos le 31/12/2016
- le Rapport de gestion (contenant la proposition d'affectation du résultat) présenté à l'assemblée,
- La résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée.

Vous trouverez aussi un chèque bancaire de 47,96 € pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

SASU A.A.S. 74
AKROUR AKIM

